



**Consultation sur la science et la technologie**  
Un moment à saisir pour le Canada

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES  
DU CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

**Adopté lors du 503<sup>e</sup> conseil central de la FAÉCUM**  
**Le mercredi 29 janvier 2014**

Rédaction :

Simon Blackburn, coordonnateur à la recherche universitaire

Révision :

Justine Levesque

Le contenu de ce document ne représente pas nécessairement le point de vue de l'auteur.

Ce document a été adopté lors de la 503<sup>e</sup> séance ordinaire du conseil central, le 29 janvier 2014.

FAÉCUM

3200, rue Jean-Brillant, local B-1265  
Montréal (Québec) H3T 1N8

Téléphone : 514 343-5947

Télécopieur : 514 343-7690

Site Web : <http://www.faecum.qc.ca>

Courriel : [info@faecum.qc.ca](mailto:info@faecum.qc.ca)

Depuis 1976, la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) représente, par le truchement de 82 associations étudiantes, les 39 000 étudiants et étudiantes de l'Université de Montréal. Elle a pour mission la défense des droits et intérêts des étudiants dans les sphères académique et sociale. Elle vise aussi, par l'entremise de ses services et de ses différentes activités socioculturelles, à améliorer le passage des étudiants à l'Université de Montréal.

## Table des matières

<i>Introduction</i>	<i>1</i>
<i>1. Le financement étudiant</i>	<i>3</i>
1.1 Le manque de financement	3
1.2 La gestion interne des conseils subventionnaires	4
1.3 La concentration des bourses	6
<i>2. Les programmes de financement fédéraux</i>	<i>8</i>
2.1 Le programme des coûts indirects	8
2.2 L'interdisciplinarité	9
2.3 La recherche fondamentale	10
2.4 Les conseils d'administration	12
<i>Conclusion</i>	<i>15</i>
<i>Rappel des recommandations</i>	<i>16</i>
<i>Bibliographie</i>	<i>19</i>

## Introduction

Le 8 janvier 2014, le gouvernement du Canada lance une consultation sur la science et la technologie afin d'élaborer une stratégie nationale en matière de sciences, de technologies et d'innovation. Dans son document de consultation, le gouvernement pose plusieurs questions, dont deux qui touchent particulièrement la communauté de chercheurs de l'Université de Montréal, soit : « Comment le Canada peut-il continuer à former, à attirer et à maintenir en poste les chercheurs les plus talentueux au monde dans nos entreprises, nos établissements de recherche, nos collèges, nos écoles polytechniques et nos universités? » et « L'ensemble des programmes du gouvernement du Canada sont-ils conçus de manière à appuyer de la meilleure façon possible l'excellence en recherche? »<sup>1</sup>. La FAÉCUM s'intéresse à ces questions depuis longtemps et amène quelques pistes de réflexion en deux temps dans ce document. D'abord, le financement des étudiants chercheurs est un élément clé dans la formation des chercheurs de haut calibre. Ensuite, les programmes de financement fédéraux façonnent la recherche et le développement des universités, de sorte qu'il faut y porter une attention particulière pour favoriser l'excellence en recherche.

---

<sup>1</sup> Industrie Canada. 2014. *Document de consultation : consultation sur la science et la technologie*. En ligne. [http://www.ic.gc.ca/eic/site/icgc.nsf/fra/h\\_07416.html](http://www.ic.gc.ca/eic/site/icgc.nsf/fra/h_07416.html) (consultée le 20 janvier 2014)



## 1. Le financement étudiant

### 1.1 Le manque de financement

Le financement des étudiants chercheurs est un facteur primordial de leur parcours universitaire. En effet, les problèmes financiers sont l'une des principales causes d'abandon des études de maîtrise et de doctorat évoquées par les étudiants<sup>2</sup>. Dans un contexte où ces diplômes sont de plus en plus nécessaires à la croissance économique du pays, il est essentiel que le gouvernement offre des bourses pour ces étudiants. L'impact du financement ne se limite pas à la réussite des études. En effet, une étude de Vincent Larivière, professeur en bibliothéconomie à l'Université de Montréal, montre que l'impact scientifique des étudiants chercheurs financés est nettement supérieur à celui des étudiants devant occuper un emploi à temps partiel pour financer leurs études<sup>3</sup>. De plus, la durée des études est plus courte pour les étudiants financés, ce qui leur permet d'intégrer plus rapidement le marché de l'emploi et donc de participer à part entière à l'économie canadienne. Finalement, les universités profitent également du financement des étudiants. En effet, ces établissements peuvent vanter les conditions d'études aux cycles supérieurs, ce qui augmente leur attrait pour les étudiants étrangers. Ceux-ci contribuent pour plus de 8 millions de dollars annuellement à l'économie canadienne pendant leurs études<sup>4</sup> et deviennent des ambassadeurs pour nos universités, valorisant le savoir canadien partout à travers le monde. C'est pour ces raisons que la FAÉCUM souhaite voir augmenter le nombre de bourses décernées aux étudiants chercheurs par les conseils subventionnaires canadiens, c'est-à-dire le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC). En effet, un trop grand

---

<sup>2</sup> CNCS-FEUQ. 2007. *Les sources et modes de financement des étudiants aux cycles supérieurs – 2007*. En ligne. <http://feuq.qc.ca/les-sources-et-modes-de-financement-des-etudiants-aux-cycles-superieurs-2007/> (consultée le 20 janvier 2014)

<sup>3</sup> Larivière, Vincent. *PhD Students' Excellence Scholarships and their Relationship with Research Productivity, Scientific Impact, and Degree Completion*. Mémoire de maîtrise. Département de bibliothéconomie, Université de Montréal.

<sup>4</sup> Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada. 2014. *Canada's International Education Strategy – Harnessing our knowledge advantage to drive innovation and prosperity*. En ligne. <http://international.gc.ca/global-markets-marches-mondiaux/education/strategy-strategie.aspx?lang=eng> (consultée le 16 janvier 2014)

nombre d'étudiants ayant un dossier académique exceptionnel se voient refuser une bourse de ces conseils étant donné leur financement limité<sup>5</sup>.

**Recommandation 1 (rappel de la position 992; adoptée : [CCO-430<sup>e</sup>-10.1-1])**

**Que le gouvernement du Canada injecte progressivement des ressources financières suffisantes pour que les organismes subventionnaires canadiens puissent soutenir les étudiants méritant une bourse d'excellence.**

## 1.2 La gestion interne des conseils subventionnaires

Chaque année, les trois conseils subventionnaires canadiens reçoivent des demandes de financement de plusieurs milliers d'étudiants. Ils doivent analyser ces dossiers et choisir les récipiendaires des bourses d'études supérieures du Canada (BESC). Pour diminuer la charge de travail et ainsi contrôler les frais d'administration, les conseils subventionnaires ont limité le nombre de demandes de bourses de doctorat qu'une université peut leur transmettre. Ces quotas sont basés sur la performance historique de l'établissement, remontant jusqu'à 1994<sup>6</sup>. Depuis 2013, pour ce qui est des bourses de maîtrise, les universités reçoivent une allocation de bourses qu'elles distribuent à l'interne. Comme pour les quotas de BESC de doctorat, ces allocations sont basées sur la performance historique des universités qui est limitée par les quotas mentionnés précédemment. Ainsi, les quotas ne peuvent pas facilement évoluer et la distribution des bourses au sein des universités canadiennes ne reflète plus la distribution de la population étudiante, comme le montre le tableau suivant<sup>7</sup>.

Tableau 1 : Nombre de BESC de maîtrise pour 10 000 étudiants aux cycles supérieurs à temps plein par province

Province	IRSC	CRSNG	CRSH	Total
Alberta	30,4	60,9	66,4	157,7
Colombie-Britannique	30,0	58,9	97,4	186,2

<sup>5</sup> FQRNT. 2007. *Performance des étudiants du Québec aux programmes de bourses d'études supérieures du CRSNG*. En ligne. [http://www.fqrnt.gouv.qc.ca/documentsPublications/pdf/2007/Performance\\_etudiants\\_CRSNG-15-01-2007.pdf](http://www.fqrnt.gouv.qc.ca/documentsPublications/pdf/2007/Performance_etudiants_CRSNG-15-01-2007.pdf) (consultée le 23 janvier)

<sup>6</sup> CNCS-FEUQ. 2013. *L'attribution des bourses d'études des conseils subventionnaires*. Montréal.

<sup>7</sup> FAÉCUM. 2013. *Les quotas de bourses des conseils subventionnaires fédéraux pour la maîtrise*. Montréal.

Île-du-Prince-Édouard	0,0	103,4	34,5	137,9
Manitoba	28,8	70,5	92,9	192,3
Nouveau-Brunswick	29,4	88,2	117,6	235,3
Nouvelle-Écosse	40,3	85,3	80,6	206,2
Ontario	29,6	63,4	108,8	201,7
Québec	23,8	39,3	74,6	137,6
Saskatchewan	25,9	40,3	69,2	135,4
Terre-Neuve-et-Labrador	9,3	51,2	74,4	134,9
<b>Moyenne<sup>8</sup></b>	<b>27,8</b>	<b>55,6</b>	<b>90,4</b>	<b>173,9</b>

De plus, le système actuel, instauré pour les bourses de maîtrise, décourage les étudiants de compléter leurs études supérieures dans une université autre que celle où ils sont présents lorsqu'ils complètent la demande de bourse. En effet, les étudiants doivent fournir une description de leur projet de recherche dans leur demande de bourse. Or, il est plus simple de faire cela lorsqu'on a accès aux installations de recherche. Comme la demande de bourse est ensuite étudiée par une université, cette dernière aura un parti pris en faveur des projets correspondant à ses installations actuelles. L'étudiant ayant envoyé une demande dans une université où il n'a jamais été est donc pénalisé. Il semble que la mobilité étudiante se trouve réduite par ces mesures. C'est pourquoi la FAÉCUM a adopté la position suivante.

**Recommandation 2 (rappel de la position 1162; adoptée : [CCO-473<sup>e</sup>-6.2])**

**Que les conseils de recherches canadiens évaluent la pertinence des quotas de demandes à leurs concours de bourses d'excellence et conçoivent d'autres mécanismes répondant aux besoins du financement de la recherche canadienne.**

De plus, le Conseil supérieur de l'éducation a constaté que le parcours des étudiants est de moins en moins traditionnel<sup>9</sup>. En effet, cinq tendances sont identifiées : le travail pendant les études, la

<sup>8</sup> La moyenne présentée ici est la moyenne sur l'ensemble des universités canadiennes et non pas la moyenne entre les provinces.



parentalité, les changements dans les parcours de formation, les interruptions et retours aux études, et les études à temps partiel. L'importance de ces éléments soulève plusieurs questions et demande une plus grande flexibilité de la part des universités pour accommoder les étudiants dans ces conditions. Entre autres, les étudiants parents ont besoin d'une grande flexibilité dans leurs modalités de financement. Ainsi, la FAÉCUM recommande :

**Recommandation 3 (rappel de la position 381; adoptée : [CCO-365<sup>e</sup>-6.0-90])**

**Que l'Université demande aux organismes subventionnaires de revoir leurs programmes de façon à permettre une meilleure flexibilité (pour les cas nécessaires ou justifiables).**

### 1.3 La concentration des bourses

Des études ont montré que les « superbourses » telles que les bourses Vanier et les bourses Banting ne constituent pas un moyen efficace d'améliorer le taux de diplomation des étudiants ni même la qualité de leur recherche<sup>10</sup>. En effet, au-delà d'un seuil minimal de financement, la durée moyenne des études et le nombre de publications ne changent plus si on augmente le financement de l'étudiant. Ainsi, il n'est pas utile de « surfinancer » un étudiant en ce qui a trait à son parcours universitaire. Cependant, les étudiants internationaux ne peuvent présenter des demandes de bourse qu'à ces programmes au Canada. Comme la FAÉCUM croit qu'il est préférable d'éliminer les bourses de grande valeur pour les redistribuer à davantage d'étudiants, elle souhaite également que des programmes de bourses pour les étudiants venant de l'extérieur du Canada soient créés pour pallier le manque. Selon Gilles G. Patry, président et PDG de la Fondation canadienne pour l'innovation, les chercheurs étrangers arrivant ici souhaitent travailler dans les universités canadiennes à cause de l'accès aux infrastructures de pointe disponibles<sup>11</sup>. Ainsi, diminuer la

---

<sup>9</sup> CSE. 2013. *Parce que les façons de réaliser un projet d'études universitaires ont changé...* En ligne. <http://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/Avis/50-0480.pdf> (consulté le 17 janvier 2014)

<sup>10</sup> Larivière, Vincent. *PhD Students' Excellence Scholarships and their Relationship with Research Productivity, Scientific Impact, and Degree Completion*. Mémoire de maîtrise. Département de bibliothéconomie, Université de Montréal.

<sup>11</sup> Patry, Gilles G. 2014. *To attract top foreign students, let's focus on the product, not the pitch*. Globe and Mail, 28 janvier 2014. En ligne. <http://www.theglobeandmail.com/globe-debate/to-attract-top-foreign-students-lets-focus-on-the-product-not-the-pitch/article16543805/?ts=140128160025&ord=1> (consultée le 29 janvier 2014)

valeur des bourses Vanier et Banting ne devrait pas avoir un impact sur l'attrait des universités canadiennes pour les étudiants internationaux.

**Recommandation 4 (*rappel de la position ; adoptée : [CCO-472<sup>e</sup>-9.1-9]*)**

**Que les gouvernements fédéral et provincial, via leurs grands organismes subventionnaires, évitent de concentrer leur financement sur un petit nombre d'étudiants par le biais de bourses de très haute valeur et priorisent plutôt l'attribution de bourses à davantage d'étudiants.**

**Recommandation 5**

**Que les conseils subventionnaires fédéraux (le CRSH, le CRSNG et les IRSC) diminuent la valeur des bourses Vanier et Banting au même niveau que les bourses d'études supérieures du Canada de doctorat (BESC-D) et les bourses postdoctorales respectivement, et que les montants dégagés servent à augmenter le nombre de bourses décernées par le programme BESC-D et le programme de bourses postdoctorales.**

## 2. Les programmes de financement fédéraux

La formation de chercheurs au niveau universitaire ne dépend pas seulement du financement des étudiants, mais également de l'environnement dans lequel ceux-ci se trouvent. Deux aspects nous apparaissent prioritaires à cet égard : le Programme des coûts indirects de la recherche ainsi que la gestion des conseils subventionnaires.

### 2.1 Le Programme des coûts indirects

Lorsqu'un chercheur obtient une subvention pour un projet de recherche, des frais indirects de recherche (FIR) doivent être assumés par l'université. Par exemple, le coût du chauffage d'un laboratoire et de l'électricité pour l'équipement de recherche entrent dans le budget de fonctionnement de l'université d'accueil. Les subventions accordées par les trois conseils subventionnaires (le CRSH, le CRSNG et les IRSC) sont accompagnées d'un montant du Programme des coûts indirects (PCI) pour pallier les FIR. Le remboursement du PCI est proportionnel aux subventions obtenues par l'université. Autrement dit, les FIR sont remboursés comme étant une certaine fraction des coûts directs. Cette proportion est détaillée dans le tableau 2.

Tableau 2 : Formule de calcul des coûts indirects du PCI

Palier	Taux de financement
1 <sup>re</sup> tranche de 100 000 \$	80 %
2 <sup>e</sup> tranche de 900 000 \$	50 %
3 <sup>e</sup> tranche de 6 000 000 \$	40 %
Solde	20 %

Pour un établissement axé sur la recherche comme l'Université de Montréal, où le budget de recherche est nettement supérieur à 6 millions de dollars, une telle grille offre un remboursement à hauteur de 21,7 % des coûts directs pour l'année 2013-2014. Ce taux est nettement inférieur au coût estimé des FIR.

Comme les FIR sont ventilés dans le budget de fonctionnement des universités, il est difficile, voire impossible de les évaluer précisément. Ceci dit, la Conférence des recteurs et des

principaux des universités du Québec, appuyée par le gouvernement du Québec, estime ces coûts entre 50 % et 65 % de la subvention initiale<sup>12</sup>. Ce taux est raisonnable puisqu'il est comparable à celui utilisé dans les autres pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). En effet, aux États-Unis, les FIR sont remboursés à hauteur de 50 % des coûts directs. Ce taux est situé à 30 % en Australie, entre 40 et 60 % dans l'Union Européenne et à plus de 50 % au Royaume-Uni. Ainsi, la FAÉCUM recommande :

### **Recommandation 6**

**Que le Programme des coûts indirects rembourse les frais indirects de la recherche à un seuil d'au moins 40 % du coût direct de la recherche.**

## **2.2 L'interdisciplinarité**

Comme il a été mentionné plus tôt, les trois conseils subventionnaires de la recherche (le CRSH, le CRSNG et les IRSC) ont harmonisé leurs pratiques quant au programme de bourses d'études supérieures du Canada pour la maîtrise. Le programme de bourses pour le doctorat sera harmonisé dans les années à venir. Un effet important de ce processus est la disparition des barrières pour les projets interdisciplinaires. Par exemple, supposons qu'une demande de bourse d'un étudiant à la maîtrise est envoyée au CRSNG pour une étude en musicologie, un champ d'études reliant plusieurs disciplines. Avant l'harmonisation, la demande pouvait être rejetée d'office par le CRSNG si celui-ci jugeait que le projet s'apparentait plus à la catégorie des arts, un domaine couvert par le CRSH. La demande ne pouvait pas être transférée puisqu'il n'existait pas de mécanisme à cette fin. Grâce à l'harmonisation, la demande peut être reclassée, au besoin, par l'université la traitant, de sorte que l'étudiant puisse recevoir une bourse même s'il n'a pas adressé sa demande au bon conseil subventionnaire. Ce processus illustre une volonté des chercheurs d'encourager l'interdisciplinarité en recherche.

---

<sup>12</sup> CREPUQ. 2011. « Élections fédérales. Intervention de la CREPUQ : le gouvernement fédéral doit poursuivre ses efforts pour le développement de la recherche universitaire » (Avril 2011).

Cet enjeu est d'ailleurs une priorité pour les Fonds de recherche du Québec, qui accordent des fonds spécifiquement aux projets combinant plusieurs disciplines<sup>13</sup>. C'est un mandat du scientifique en chef du Québec que d'encourager ce type de projet<sup>14</sup>.

Ainsi, il est important que cette volonté soit de plus en plus marquée pour les organismes subventionnaires. Cela passe par une meilleure collaboration entre eux. C'est pourquoi la FAÉCUM recommande :

**Recommandation 7 (amendement de la position 986; adoptée : [CCO-430<sup>e</sup>-10.1-1])**

**Que le gouvernement du Canada instaure un conseil permanent des présidents des organismes subventionnaires fédéraux afin d'améliorer la coordination et la cohérence entre ceux-ci, notamment en ce qui a trait à l'interdisciplinarité.**

### 2.3 La recherche fondamentale

On divise généralement la recherche universitaire en deux catégories : la recherche fondamentale et la recherche appliquée. La recherche fondamentale se veut motivée surtout par la curiosité scientifique du chercheur. L'OCDE offre une définition intéressante de ce concept :

La recherche fondamentale est une activité expérimentale ou théorique exécutée principalement pour acquérir de nouvelles connaissances sur les fondements des phénomènes et des faits observables, sans application ou utilisation particulière en perspective.<sup>15</sup>

Ce type de recherche n'est pas nécessairement fait sans contraintes externes au chercheur. Par exemple, celui-ci pourrait étudier les interactions fondamentales d'un plasma avec du silicium

<sup>13</sup> FRQ. *Recherche intersectorielle*. En ligne. <http://www.frq.gouv.qc.ca/recherche-intersectorielle> (consultée le 20 janvier 2014)

<sup>14</sup> Gouvernement du Québec. 2014. *Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. Chapitre 5, Section 1, Article 55*. En ligne. [http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/M\\_30\\_01/M30\\_01.html](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/M_30_01/M30_01.html) (consultée le 20 janvier 2014)

<sup>15</sup> OCDE. 2002. *Manuel de Frascati – Méthode type proposée pour les enquêtes sur la recherche et le développement expérimental*. En ligne. [http://www.uis.unesco.org/Library/Documents/OECDFrascatiManual02\\_fr.pdf](http://www.uis.unesco.org/Library/Documents/OECDFrascatiManual02_fr.pdf) (consultée le 20 janvier 2014)

pour une compagnie dans l'industrie des semi-conducteurs. Dans ce cas, le chercheur n'est pas totalement libre de choisir les paramètres de l'étude puisqu'il est contraint par son partenaire financier. Cela dit, peu d'entreprises sont disposées à financer de la recherche de cette nature étant donné son incertitude : il est difficile de savoir quand la découverte d'un nouveau théorème mathématique, par exemple, deviendra importante pour une application industrielle.

Il est tout de même important de mentionner que la recherche fondamentale est nécessaire à l'évolution technologique. Les premiers physiciens ayant étudié les propriétés de conductivité électrique du silicium pouvaient difficilement prédire l'impact énorme qu'aurait ce matériau sur nos vies grâce au développement de l'informatique. D'ailleurs, l'un des deux récipiendaires du prix Nobel de physique de 2007 pour leurs travaux sur la magnétorésistance géante (GMR), Albert Fert, exprime cette idée de façon élégante :

Mon premier commentaire est que la GMR, l'électronique de spin et leurs applications ne sont pas arrivées à l'improviste en 1988 mais viennent de recherches fondamentales bien antérieures. Elles viennent en fait de la rencontre entre des idées de la fin des années 60, partiellement oubliées, et l'arrivée des nanotechnologies. C'est le constat banal que les avancées ne viennent pas par génération spontanée mais du mûrissement d'idées parfois anciennes et d'autre part de rencontres, des rencontres avec des idées venus [*sic*] d'autres domaines de recherche, avec des progrès technologiques, ou encore avec des préoccupations industrielles.<sup>16</sup>

Comme ces découvertes importantes ne peuvent avoir lieu que dans un contexte où le principal bailleur de fonds est le gouvernement, il est nécessaire que ce dernier maintienne un niveau de financement adéquat. Comme la FEUQ l'explique dans son mémoire *La valorisation de la recherche fondamentale*, le financement de la recherche fondamentale par les organismes subventionnaires est en chute libre depuis plusieurs années, et ce, au profit de la recherche appliquée<sup>17</sup>. C'est pourquoi la FAÉCUM recommande :

**Recommandation 8 (rappel de la position 167; adoptée : [CGA-25<sup>e</sup>-8.1])**

---

<sup>16</sup> CNRS. Communiqué de presse : le discours d'Albert Fert. En ligne.

<http://www2.cnrs.fr/presse/communiqu/420.htm> (consultée le 20 janvier 2014)

<sup>17</sup> CNCS-FEUQ. 2013. *La valorisation de la recherche fondamentale*. Montréal.

**Que le financement public de la recherche contribue avant tout à l'avancement des connaissances dans une perspective à long terme, propre à la recherche universitaire.**

**Recommandation 9 (amendement de la position 168; adoptée : [CGA-25<sup>e</sup>-8-1])**

**Que le financement public des organismes subventionnaires soit augmenté afin d'assurer le maintien et le développement de la recherche fondamentale.**

## **2.4 Les conseils d'administration**

Comme mentionné précédemment, la liberté des chercheurs de pouvoir déterminer eux-mêmes la direction de leur recherche est importante pour le maintien d'un climat favorable à la recherche et à l'innovation en milieu universitaire. Cette logique s'applique également aux organismes subventionnaires : ceux-ci peuvent en effet influencer radicalement les axes de développement de la recherche canadienne grâce aux priorités que les conseils d'administration déterminent. D'ailleurs, la campagne « La science à bon escient » mentionne que le conseil d'administration du CRSNG est composé à 56 % de gens qui ne sont pas des scientifiques actifs<sup>18</sup>. Les conseils d'administration des trois organismes subventionnaires devraient être composés majoritairement de membres de la communauté universitaire afin d'assurer une priorisation des axes de recherche en accord avec la volonté des chercheurs. Il s'agit notamment de la meilleure façon de s'assurer que l'avancement des connaissances dans une perspective à long terme soit au cœur du développement des conseils de recherches. Ainsi, la FAÉCUM recommande :

**Recommandation 10 (rappel de la position 983; adoptée : [CCO-430<sup>e</sup>-10.1-1])**

**Que le gouvernement du Canada modifie la Loi sur les Instituts de recherche en santé, la Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines et la Loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada pour qu'au moins la moitié des administrateurs de chaque conseil subventionnaire soient issus du milieu universitaire.**

---

<sup>18</sup> ACPPU. *La science à bon escient*. En ligne. <http://getsciencerright.ca/fr/> (consultée le 20 janvier 2014)

De plus, les conseils subventionnaires attribuent une part importante de leur budget aux bourses aux étudiants (plus de 10 % du budget du CRSNG était dédié aux étudiants en 2010-2011)<sup>19</sup>. Il apparaît donc nécessaire que les étudiants soient représentés à leurs conseils d'administration afin de faire valoir leur point de vue. Cette pratique est déjà instaurée pour les conseils d'administration des Fonds de recherche du Québec<sup>20</sup>. La FAÉCUM recommande donc :

**Recommandation 11** (*amendement de la position 980; adoptée : [CCO-430<sup>e</sup>-10.1-1]*)

**Que le CRSNG, le CRSH et les IRSC réservent au moins une place à leur conseil d'administration respectif à un représentant étudiant des cycles supérieurs dûment recommandé par ses pairs, lequel siégerait en tant que membre régulier.**

**Recommandation 12** (*amendement de la position 981; adoptée : [CCO-430<sup>e</sup>-10.1-1]*)

**Que le CRSNG, le CRSH et les IRSC instaurent un processus de sélection qui garantit l'autonomie, l'expertise et la représentativité des administrateurs étudiants.**

---

<sup>19</sup> CRSNG. *Tableaux détaillés 2010-2011*. En ligne. [http://www.nserc-crsng.gc.ca/\\_doc/FactsFigures-TableauxDetaillés/2010-2011Tables\\_f.pdf](http://www.nserc-crsng.gc.ca/_doc/FactsFigures-TableauxDetaillés/2010-2011Tables_f.pdf) (consultée le 24 janvier 2014)

<sup>20</sup> FRQSC. *Conseil d'administration*. En ligne. <http://www.fqrcs.gouv.qc.ca/fr/fqrcs-en-bref/conseil-administration/conseil-administration.php> (consultée le 20 janvier 2014)





## Conclusion

La formation des chercheurs dans le milieu universitaire est incontournable pour l'avenir de la science et de la technologie au Canada. En ce moment, un fort appui économique aux étudiants chercheurs est nécessaire pour améliorer leur passage à la maîtrise et au doctorat. Pour maintenir une bonne culture scientifique dans ce milieu, la recherche universitaire ne peut pas se limiter à la recherche appliquée puisque la recherche fondamentale, domaine presque exclusivement universitaire, est un préalable à l'innovation. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles il faut choisir adéquatement les administrateurs des conseils subventionnaires de la recherche.

## Rappel des recommandations

**Recommandation 1** (*rappel de la position 992; adoptée : [CCO-430<sup>e</sup>-10.1-1]*)

Que le gouvernement du Canada injecte progressivement des ressources financières suffisantes pour que les organismes subventionnaires canadiens puissent soutenir les étudiants méritant une bourse d'excellence.

**Recommandation 2** (*rappel de la position 1162; adoptée : [CCO-473<sup>e</sup>-6.2]*)

Que les conseils de recherches canadiens évaluent la pertinence des quotas de demandes à leurs concours de bourses d'excellence et conçoivent d'autres mécanismes répondant aux besoins du financement de la recherche canadienne.

**Recommandation 3** (*rappel de la position 381; adoptée : [CCO-365<sup>e</sup>-6.0-90]*)

Que l'Université demande aux organismes subventionnaires de revoir leurs programmes de façon à permettre une meilleure flexibilité (pour les cas nécessaires ou justifiables).

**Recommandation 4** (*rappel de la position; adoptée : [CCO-472<sup>e</sup>-9.1-9]*)

Que les gouvernements fédéral et provincial, via leurs grands organismes subventionnaires, évitent de concentrer leur financement sur un petit nombre d'étudiants par le biais de bourses de très haute valeur et priorisent plutôt l'attribution de bourses à davantage d'étudiants.

**Recommandation 5**

Que les conseils subventionnaires fédéraux (le CRSH, le CRSNG et les IRSC) diminuent la valeur des bourses Vanier et Banting au même niveau que les bourses d'études supérieures du Canada de doctorat (BESC-D) et les bourses postdoctorales respectivement, et que les montants dégagés servent à augmenter le nombre de bourses décernées par le programme BESC-D et le programme de bourses postdoctorales.

**Recommandation 6**

**Que le Programme des coûts indirects rembourse les frais indirects de la recherche à un seuil d'au moins 40 % du coût direct de la recherche.**

**Recommandation 7 (*amendement de la position 986; adoptée : [CCO-430<sup>e</sup>-10.1-1]*)**

**Que le gouvernement du Canada instaure un conseil permanent des présidents des organismes subventionnaires fédéraux afin d'améliorer la coordination et la cohérence entre ceux-ci, notamment en ce qui a trait à l'interdisciplinarité.**

**Recommandation 8 (*rappel de la position 167; adoptée : [CGA-25<sup>e</sup>-8.1]*)**

**Que le financement public de la recherche contribue avant tout à l'avancement des connaissances dans une perspective à long terme, propre à la recherche universitaire.**

**Recommandation 9 (*amendement de la position 168; adoptée : [CGA-25<sup>e</sup>-8-1]*)**

**Que le financement public des organismes subventionnaires soit augmenté afin d'assurer le maintien et le développement de la recherche fondamentale.**

**Recommandation 10 (*rappel de la position 983; adoptée : [CCO-430<sup>e</sup>-10.1-1]*)**

**Que le gouvernement du Canada modifie la Loi sur les Instituts de recherche en santé, la Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines et la Loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada pour qu'au moins la moitié des administrateurs de chaque conseil subventionnaire soient issus du milieu universitaire.**

**Recommandation 11 (*amendement de la position 980; adoptée : [CCO-430<sup>e</sup>-10.1-1]*)**

**Que le CRSNG, le CRSH et les IRSC réservent au moins une place à leur conseil d'administration respectif à un représentant étudiant des cycles supérieurs dûment recommandé par ses pairs, lequel siégerait en tant que membre régulier.**

**Recommandation 12 (*amendement de la position 981; adoptée : [CCO-430<sup>e</sup>-10.1-1]*)**

**Que le CRSNG, le CRSH et les IRSC instaurent un processus de sélection qui garantit l'autonomie, l'expertise et la représentativité des administrateurs étudiants.**



## Bibliographie

- Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada. *Canada's International Education Strategy – Harnessing our knowledge advantage to drive innovation and prosperity*. 2014. En ligne. <http://international.gc.ca/global-markets-marches-mondiaux/education/strategy-strategie.aspx?lang=eng>. (consultée le 16 janvier 2014)
- Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU). *La science à bon escient*. En ligne. <http://getscienceright.ca/fr/> (consultée le 20 janvier 2014)
- Centre national de la recherche scientifique (CNRS). *Communiqué de presse : le discours d'Albert Fert*. En ligne. <http://www2.cnrs.fr/presse/communiqu/420.htm> (consultée le 20 janvier 2014)
- Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG). *Tableaux détaillés 2010-2011*. En ligne. [http://www.nserc-crsng.gc.ca/doc/FactsFigures-TableauxDetailles/2010-2011Tables\\_f.pdf](http://www.nserc-crsng.gc.ca/doc/FactsFigures-TableauxDetailles/2010-2011Tables_f.pdf) (consultée le 24 janvier 2014)
- Conseil national des cycles supérieurs – Fédération étudiante universitaire du Québec (CNCS-FEUQ). 2013. *L'attribution des bourses d'études des conseils subventionnaires*. Montréal.
- Conseil national des cycles supérieurs – Fédération étudiante universitaire du Québec (CNCS-FEUQ). 2013. *La valorisation de la recherche fondamentale*. Montréal.
- Conseil national des cycles supérieurs – Fédération étudiante universitaire du Québec (CNCS-FEUQ). 2007. *Les sources et modes de financement des étudiants aux cycles supérieurs – 2007*. En ligne. <http://feuq.qc.ca/les-sources-et-modes-de-financement-des-etudiants-aux-cycles-superieurs-2007/> (consultée le 20 janvier 2014)
- Conseil supérieur de l'éducation (CSE). 2013. *Parce que les façons de réaliser un projet d'études universitaires ont changé...* En ligne. <http://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/Avis/50-0480.pdf> (consulté le 17 janvier 2014)
- Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ). 2011. *Élections fédérales. Intervention de la CREPUQ : le gouvernement fédéral doit poursuivre ses efforts pour le développement de la recherche universitaire*. En ligne. [http://www.crepuq.qc.ca/IMG/pdf/Elections\\_federales\\_2011.pdf](http://www.crepuq.qc.ca/IMG/pdf/Elections_federales_2011.pdf) (consultée le 20 janvier 2014)
- Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM). 2013. *Les quotas de bourses des conseils subventionnaires fédéraux pour la maîtrise*. Montréal.
- Fonds de recherche du Québec (FRQ). *Recherche intersectorielle*. En ligne. <http://www.frq.gouv.qc.ca/recherche-intersectorielle> (consultée le 20 janvier 2014)

Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC). *Conseil d'administration*. En ligne. <http://www.fqsc.gouv.qc.ca/fr/fqsc-en-bref/conseil-administration/conseil-administration.php> (consultée le 20 janvier 2014)

Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT). 2007. *Performance des étudiants du Québec aux programmes de bourses d'études supérieures du CRSNG*. En ligne. [http://www.fqrnt.gouv.qc.ca/documentsPublications/pdf/2007/Performance\\_etudiants\\_CRSNG-15-01-2007.pdf](http://www.fqrnt.gouv.qc.ca/documentsPublications/pdf/2007/Performance_etudiants_CRSNG-15-01-2007.pdf) (consultée le 23 janvier 2014)

Gouvernement du Québec. 2014. *Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. Chapitre 5, Section 1, Article 55*. En ligne. [http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/M\\_30\\_01/M30\\_01.html](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/M_30_01/M30_01.html) (consultée le 20 janvier 2014)

Industrie Canada. 2014. *Document de consultation : consultation sur la science et la technologie*. En ligne. [http://www.ic.gc.ca/eic/site/icgc.nsf/fra/h\\_07416.html](http://www.ic.gc.ca/eic/site/icgc.nsf/fra/h_07416.html) (consultée le 20 janvier 2014)

Larivière, Vincent. *PhD Students' Excellence Scholarships and their Relationship with Research Productivity, Scientific Impact, and Degree Completion*. Mémoire de maîtrise. Département de bibliothéconomie, Université de Montréal.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). 2002. *Manuel de Frascati – Méthode type proposée pour les enquêtes sur la recherche et le développement expérimental*. En ligne. [http://www.uis.unesco.org/Library/Documents/OECDFrascatiManual02\\_fr.pdf](http://www.uis.unesco.org/Library/Documents/OECDFrascatiManual02_fr.pdf) (consultée le 20 janvier 2014)